



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la coordination  
et de l'appui territorial**

## **AVIS de CONSULTATION du PUBLIC**



### **LE PREFET DE LA MOSELLE COMMUNIQUE**

L'arrêté préfectoral DCAT/BEPE/N°121 du 24 mai 2023 prescrit l'ouverture d'une consultation du public, à la mairie de Hambach, du dossier d'enregistrement présenté par la société SEML Sarreguemines Confluences, pour l'exploitation d'une plate-forme logistique à Hambach.

Le dossier est tenu à la disposition du public pendant une durée de quatre semaines, soit **du 21 juin 2023 au 19 juillet 2023 inclus** pour y être consulté pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux des mairies au public.

Il est également consultable sur le site internet de la préfecture de la Moselle ([www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) - publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Sarreguemines).

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Hambach ou les adresser au préfet par lettre à la préfecture de la Moselle bureau des enquêtes publiques et de l'environnement 9, place de la préfecture 57034 METZ -cedex 1, ou le cas échéant, par voie électronique ([pref-consultations-sarreguemines@moselle.gouv.fr](mailto:pref-consultations-sarreguemines@moselle.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public, soit **le 19 juillet 2023**.

Le dossier d'enregistrement est également transmis au conseil municipal de la commune d'implantation du projet : Hambach, au conseil municipal de la commune de Willerwald commune comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet.

Ne peut être pris en considération que l'avis exprimé et communiqué au préfet par le maire dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit **le 3 août 2023**.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à M. Arnaud Mathy – directeur général des services de la société SEML Sarreguemines Confluences – 7 rue du Béarn – 27 rue du champ de mars – 57200 SARREGUEMINES – [arnaud.mathy@agglom-sarreguemines.fr](mailto:arnaud.mathy@agglom-sarreguemines.fr) – 03 87 28 30 33.

A l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, le préfet de la Moselle statuera par arrêté sur la demande de la société SEML Sarreguemines Confluences.

La décision sera soit un arrêté préfectoral d'enregistrement assorti de prescriptions, soit un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.